

LE DOSSIER DE SUBVENTION

DEFINITION

- ▶ L'objectif du dossier de subvention est d'obtenir des fonds afin de financer les actions de l'association.
- ▶ Les dossiers sont spécifiques à chaque financeur. Il existe cependant un compte rendu financier à établir dont le modèle a été fixé par décret.
- ▶ Il existe principalement deux types de subventions :
 - La subvention de fonctionnement (liée à une action)
 - La subvention d'investissement (liée à l'achat de matériel, exemple : véhicule...)

COMMENT ?

- ▶ Il s'agit d'établir le budget prévisionnel de l'action en incluant les charges indirectes

Les principaux financeurs sont :

- votre établissement
- la ville et/ou communauté d'agglomération
- le Conseil général
- le Conseil régional
- le Ministère des Sports (via le CNDS)

CONSEILS

- ▶ Les dossiers de subvention sont généralement réalisés par le trésorier de l'association en collaboration proche avec le responsable de l'action.
- ▶ Les exercices comptables des financeurs correspondant généralement à l'année civile.
- ▶ Il est préférable d'effectuer la demande de subvention le plus tôt possible et en tout état de cause préalablement à la réalisation de l'action.